

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Interprétation et application de la Convention

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans la Résolution Conf. 11.3 (Rev. CdP15), sur l'*Application de la Convention et lutte contre la fraude*, la Conférence des Parties invite le Secrétariat :
  - b) à soumettre un rapport sur les questions de lutte contre la fraude à chaque session du Comité permanent et à chaque session ordinaire de la Conférence des Parties.

Le présent rapport présente les activités et développements liés à la lutte contre la fraude depuis la 61<sup>e</sup> session du Comité permanent (SC61, Genève, août 2011).

Personnel d'appui du Secrétariat CITES pour la lutte contre la fraude

3. Depuis le 15 décembre 2011, M. Barend Janse van Rensburg est le nouveau Responsable de l'appui à la lutte contre la fraude du Secrétariat.
4. À la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CdP15, Doha, 2010), les Parties ont reconnu l'importance de renforcer les capacités de lutte contre la fraude du Secrétariat par le recrutement et la nomination d'un Chargé d'appui à la Lutte contre la fraude Mme Pia Jonsson occupe le poste depuis le 15 décembre 2011.
5. En outre, pendant un an Mme Liliane Garcia-Ferreira a été détachée à l'appui de la lutte contre la fraude au Secrétariat par le Gouvernement du Brésil. Elle a rejoint le Secrétariat le 17 octobre 2011.
6. Le Secrétariat souhaite profiter de l'occasion pour exprimer sa profonde reconnaissance aux États-Unis d'Amérique pour avoir financé la nomination d'un responsable de l'appui à la lutte contre la fraude à partir de la fin 2011, nomination qui autrement n'aurait pu se faire avant 2012. Le Secrétariat aimerait aussi exprimer sa reconnaissance au Brésil, et plus particulièrement au Procureur de l'état de São Paulo, pour sa réaction à la Résolution Conf. 11.3 (Rev. CdP15) priant les Parties d' « offrir le détachement de chargés de lutte contre la fraude pour aider le Secrétariat dans le traitement des problèmes liés à ces questions ».
7. Le commerce illicite de nombreuses espèces de la liste CITES demeure un problème croissant et l'accroissement des capacités du Secrétariat dans la lutte contre la fraude améliore ses possibilités d'apporter un soutien efficace aux Parties.

Forum en ligne des services de lutte contre la fraude

8. Il est rappelé aux Parties que le Secrétariat a créé une zone à accès restreint sur le site Web de la CITES, baptisé « Forum des services de lutte contre la fraude ». C'est là qu'il affiche les Alertes, manuels, guides et messages liés à la lutte contre la fraude. Cette zone sécurisée peut aussi être utilisée par les membres inscrits sur le forum pour afficher des messages ou rechercher information et assistance auprès de leurs pairs dans le monde entier.

9. Le forum est l'outil premier utilisé par le Secrétariat pour toucher la communauté de la lutte contre la fraude. Aussi le Secrétariat suggère au Comité permanent de demander à ses représentants régionaux d'encourager les autorités de lutte contre la fraude de leur région à rejoindre le forum.

#### Alertes

10. Depuis SC61, le Secrétariat a diffusé les Alertes suivantes :
- a) Alerte n° 39 sur le *Commerce illégal de chimpanzés d'Afrique centrale et Afrique de l'Ouest* ;
  - b) Alerte n° 40 sur la *Lutte contre le commerce illégal de l'ivoire*. Cette Alerte est une mise à jour qui remplace l'Alerte n° 26 de mai 2007 ;
  - c) Alerte n° 41 sur l'*Importation de cornes de rhinocéros en Chine* ;
  - d) Alerte n° 42 sur les *documents d'exportation frauduleux du Cameroun* ;
  - e) Alerte n° 43 sur le *braconnage d'éléphant au Cameroun* ; et
  - f) Alerte n° 44 sur le *vol d'ivoire d'éléphant à Maputo*.

#### Renforcement des capacités liées à la lutte contre la fraude et coopération internationale

11. Le Collège virtuel CITES, hébergé par l'Université Internationale d'Andalousie, à Baeza, en Espagne, est une plateforme sur le Web donnant accès à des cours, du matériel de formation et des publications liées à la CITES. Lancé le 7 juin 2011 il est disponible à : <http://campusvirtual.unia.es/cites>. Une formation mise à jour pour le personnel de lutte contre la fraude et un module d'information pour les procureurs et les magistrats sont disponibles sur le site du Collège Virtuel depuis 2012. Un cours destiné aux personnels des douanes sera mis en ligne avant la présente session.
12. Le Secrétariat CITES travaille actuellement en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) afin de proposer une formation aux agents de lutte contre la fraude en poste sur certaines frontières – Cambodge, Chine, République démocratique populaire du Laos, Myanmar, Thaïlande et Vietnam. Un projet, conçu dans le cadre du *Partenariat contre le crime transnational par l'organisation régionale de lutte contre la fraude (PATROL)*, sera mis en œuvre dans la sous-région du Grand Mékong afin de renforcer les capacités et assurer un commerce légal, durable et traçable des espèces CITES (pour plus d'informations, cf. document SC62 Doc. 19 sur *Le Renforcement des capacités*).
13. Le projet de la sous-région du Grand Mékong devrait inclure une conférence régionale sur les capacités anti-traffic dans les ports et des séminaires de formation au Cambodge, en Thaïlande et au Vietnam, centrée sur la détection de la contrebande et de ses techniques, l'identification des espèces et la mise en œuvre de la CITES. Ce projet devait aboutir d'ici avril 2013. Le Secrétariat aimerait remercier la Commission Européenne d'avoir permis, par son financement, l'entreprise de ce projet par le Secrétariat.
14. Le Secrétariat a participé et contribué à plusieurs réunions liées à l'amélioration des capacités de lutte contre la fraude pour combattre le crime contre les espèces sauvages, ainsi :
- a) Réunion sur l'*Impact de la corruption sur l'environnement et la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) comme outil pour y remédier*, organisée par l'UNODC en marge de la quatrième session de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (Marrakech, 24-28 octobre 2011). Le rapport sur cette réunion, *Corruption, Environnement et la Convention des Nations Unies contre la Corruption*, a été publié en février 2012 par l'UNODC. Ce rapport est disponible en indonésien et en anglais<sup>1</sup> ;
  - b) La réunion de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) sur le *Plan d'action régional pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage* (Douala, novembre 2011) (voir paragraphes 19-20 ci-dessous) ;

---

<sup>1</sup> Voir [http://www.unodc.org/documents/eastasiaandpacific/indonesia/publication/Corruption\\_Environment\\_and\\_the\\_UNCAC.pdf](http://www.unodc.org/documents/eastasiaandpacific/indonesia/publication/Corruption_Environment_and_the_UNCAC.pdf).

- c) Le premier atelier international portant sur la *création d'un réseau d'unités chargées des livraisons contrôlées pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* (Shanghai, 7-9 décembre 2011) (voir document SC62 Doc. 14.7 sur le *Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages*) ;
- d) La *huitième réunion des partenaires de l'initiative des douanes vertes*<sup>2</sup> (La Hague, 10-11 janvier 2012);
- e) Table ronde sur la façon de prévenir et combattre le commerce illicite des espèces menacées<sup>3</sup> (Dar es Salaam, 26 janvier 2012). La réunion était organisée par le Ministre du commerce de Suède et le Ministre des Ressources Naturelles et du Tourisme de la République de Tanzanie (voir document SC62 Doc. 42 sur les *Grands singes*) ;
- f) Le *Séminaire des responsables de la police et des douanes sur la criminalité visant le tigre* (Bangkok, 14 février 2012) (voir document SC62 Doc. 43 sur *Les grands félins d'Asie*) ;
- g) La 23<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail INTERPOL sur le crime contre la faune sauvage<sup>4</sup> (Bangkok, 13-16 février 2012) ;
- h) Le *Forum des partenaires régionaux d'Asie sur la lutte contre le crime contre l'environnement*<sup>5</sup> (Bangkok, 17 février 2012);
- i) La réunion des Responsables internationaux pour le respect de l'environnement et la lutte contre la fraude<sup>6</sup> (Lyon, 27-29 mars 2012), co-organisée par INTERPOL et le PNUE, Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
- j) La 31<sup>e</sup> session du Comité de lutte contre la fraude de l'Organisation mondiale des douanes (Bruxelles, 28 mars -2012) ;
- k) L'atelier de la sous-région d'Afrique Centrale sur le *Trafic d'espèces sauvages et le démantèlement des réseaux illicites transnationaux* (Libreville, 3-5 avril 2012) (voir paragraphe 21 ci-dessous) ;
- l) La 24<sup>e</sup> réunion du Groupe Application de la réglementation du commerce des espèces sauvages de l'Union européenne (Bruxelles, 18-19 avril 2012) ; et
- m) Une commission d'enquête du Comité des relations étrangères du Sénat des États-Unis d'Amérique (Washington D.C., 24 mai 2012), devant laquelle le Secrétaire général de la CITES a témoigné. Le sujet de l'enquête était *Ivoire et insécurité : les implications mondiales du braconnage en Afrique*<sup>7</sup>.

#### Attestations d'excellence du Secrétaire général

15. En septembre 2011, le Secrétaire général a décidé de décerner des attestations d'excellence au bureau des douanes de Blagoveshchensk, Service fédéral des douanes et service des gardes-frontières du département de la région Amour, Service de la Sécurité Fédérale, Fédération de Russie. Ces récompenses attestent d'un travail exemplaire pour la découverte et l'interception d'une tentative de contrebande de pattes d'ours, par l'évaluation du risque, les techniques de profilage et l'utilisation de chiens renifleurs. Les attestations ont été remises par le Chef de l'appui à la lutte contre la fraude lors d'une cérémonie au Secrétariat CITES à Genève, en mars 2012 (voir notification aux Parties n° 2012/026, du 21 mars 2012).
16. En février 2012, des attestations d'excellence ont été décernées au Département des douanes et des taxes de la direction maritime portuaire de Hong Kong, et au Département de l'Agriculture, de la pêche et de la conservation, organe de gestion CITES de la RAS de Hong Kong, Chine. Ces attestations

<sup>2</sup> Voir <http://www.greencustoms.org/>.

<sup>3</sup> Voir [http://www.cites.org/fra/news/sundry/2012/20120206\\_tz\\_roundtable.php](http://www.cites.org/fra/news/sundry/2012/20120206_tz_roundtable.php).

<sup>4</sup> Voir [http://www.cites.org/fra/news/SG/2012/20120213\\_tiger\\_bkk.php](http://www.cites.org/fra/news/SG/2012/20120213_tiger_bkk.php).

<sup>5</sup> Voir [http://www.unep.fr/ozonaction/information/mmcfiles/7526-e-ARPEC\\_InfNote17feb12.pdf](http://www.unep.fr/ozonaction/information/mmcfiles/7526-e-ARPEC_InfNote17feb12.pdf).

<sup>6</sup> Voir <http://www.interpol.int/fr/Internet/Centre-des-m%C3%A9dias/Nouvelles-et-communiqu%C3%A9s-de-presse/2012/PR027>.

<sup>7</sup> Voir [http://www.cites.org/eng/news/SG/2012/20120525\\_SG\\_US-Senate\\_testimony.php](http://www.cites.org/eng/news/SG/2012/20120525_SG_US-Senate_testimony.php).

d'excellence récompensaient la saisie par des douaniers ayant découvert, par évaluation du risque, 33 cornes de rhinocéros, 758 baguettes et 127 bracelets en ivoire, lors de contrôles aux rayons X. Les attestations ont été remises par le Chef de l'appui à la lutte contre la fraude lors d'une cérémonie à Hong Kong (voir notification aux Parties n° 2012/020, du 6 mars 2012).

17. En mai 2012, le Secrétaire général a remis une attestation d'excellence au Groupe de coordination national CITES inter-agences de lutte contre la fraude (NICECG,) de Chine. Cette attestation récompensait deux opérations nationales bien coordonnées de lutte contre les infractions aux lois protégeant les espèces sauvages, menées sous les auspices du NICECG en 2012. Le NICECG a été institué en décembre 2011, afin de faciliter la collecte et l'échange de renseignement, améliorer le renforcement des capacités et coordonner les activités conjointes de lutte contre la fraude en Chine. Durant une opération de police forestière organisée par l'Office des forêts de l'État, plus de 700 cas de commerce illégal de ont été découverts ; 7155 magasins et stands illégaux d'espèces sauvages et 628 magasins illégaux d'espèces sauvages en ligne ont été fermés ; 520 sites web soupçonnés de proposer à la vente illégale d'espèces sauvages ont été surveillés de près ; des mesures de lutte contre la fraude ont été prises contre 1031 revendeurs d'espèces sauvages impliqués dans des activités illégales ; 13 réseaux criminels en lien avec la vie sauvage ont été démantelés et près de 130 000 animaux sauvages, 2 000 produits issus d'espèces sauvages et 147 peaux d'animaux sauvages ont été confisqués. Lors d'une opération menée par les douanes, organisée par l'Administration générale des douanes, 13 suspects ont été arrêtés ; 1366,3 kg d'ivoire, 337 400 kg de bois de santal rouge, près de 30 000 kg de bois d'if et 876 cornes d'antilopes saïga ont été saisis. L'ampleur et la réussite exceptionnelles de ces opérations reposent sur le renseignement et la coopération entre les autorités concernées et démontrent l'effort particulier nécessaire pour réprimer le commerce illégal des espèces sauvages. L'attestation a été remise par le Secrétaire général lors d'une cérémonie à Guangzhou, Chine, le 9 mai 2012 (voir notification aux Parties n° 2012/041, du 4 juin 2012).

#### Afrique centrale

18. Dans la Résolution Conf. 11.3 (Rev. CdP15), sous *Concernant l'application de la Convention, les contrôles et la coopération*, la Conférence des Parties recommande, notamment :
  - a) *à toutes les Parties [...]*
    - ii) *d'envisager, s'il y a lieu, de formuler des plans d'action nationaux et régionaux incluant un calendrier, des objectifs et des dispositions en matière de financement, conçus de manière à améliorer l'application de la CITES, à en respecter les dispositions, et à appuyer les agences de lutte contre la fraude.*
19. Le Secrétariat s'est donc particulièrement réjoui de se joindre aux représentants de huit pays d'Afrique centrale, en novembre 2011, à Douala, Cameroun, qui sont convenus d'un plan d'action destiné à renforcer la lutte contre les infractions aux lois nationales de la région protégeant les espèces sauvages. Les pays concernés étaient le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon.
20. Le *Plan d'action régional pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage* de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) prévoit quatre composants : coopération et collaboration entre les force de l'ordre et le ministère public chargés de l'application de la législation sur les espèces sauvages ; enquêtes aux points clé des frontières et lieux de transit, marchés intérieurs et zones transfrontalières ; mesures dissuasives et poursuites efficaces ; et connaissance des problèmes du commerce illégal d'espèces sauvages.
21. Le Secrétariat a également participé à l'atelier sub-régional d'Afrique centrale sur le *Trafic d'espèces sauvages et le démantèlement des réseaux illicites transnationaux* du 3 au 5 avril 2012 à Libreville, Gabon. Cet atelier a été organisé par les ambassades des États-Unis d'Amérique au Gabon et en République de Centrafrique, en collaboration avec le Gouvernement du Gabon. Les participants à cet atelier se sont engagés à établir un réseau de protection des espèces sauvages afin de consolider les efforts anti-braconnage et anti-traffic d'espèces sauvages dans la sous-région de l'Afrique centrale<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Voir [http://photos.state.gov/libraries/cameroon/231771/PDFs/Regional%20Anti-Trafficking%20Workshop%20Declaration\\_English.pdf](http://photos.state.gov/libraries/cameroon/231771/PDFs/Regional%20Anti-Trafficking%20Workshop%20Declaration_English.pdf).

## Commerce en provenance de Guinée

22. Lors de SC61, le Secrétariat a fait part de ses préoccupations quant au commerce illégal impliquant la Guinée. Le Comité a pris note de ces préoccupations et a convenu que le Secrétariat devrait mener une mission en Guinée.
23. Cette mission a été menée en septembre 2011 et des problèmes notables ont été relevés dans la mise en œuvre de CITES. En conséquence, une liste complète de recommandations a été rédigée en consultation avec les autorités guinéennes concernées.
24. En outre, suite à cette mission, le Secrétariat a publié la notification aux Parties n° 2011/040, du 26 septembre 2011, annonçant que, pour le moment, le Secrétariat ne pouvait confirmer l'authenticité et la validité de tout permis, certificat ou autre document apparemment délivré par l'organe de gestion CITES de Guinée. Le Secrétariat a en outre informé les Parties qu'aucun élevage en captivité d'espèces de la liste CITES n'existait en Guinée et qu'il n'en existait pas dans le passé. Le Secrétariat a indiqué avoir connaissance du fait qu'il y avait eu exportations depuis la Guinée de spécimens déclarés élevés en captivité. Le Secrétariat a indiqué que ce commerce était une violation de la Convention et impliquait l'utilisation de permis et certificats invalides et frauduleux.
25. Suite à la mission et aux recommandations à la Guinée, l'organe de gestion CITES de Guinée a répondu au Secrétariat en novembre 2011, indiquant plusieurs mesures qu'elle envisageait d'appliquer.
26. En février 2012, le Secrétariat a écrit au Ministre de l'environnement, des eaux et des forêts de Guinée et à l'organe de gestion CITES de Guinée, pour demander des informations sur l'avancée de la mise en œuvre de ces mesures et des recommandations du Secrétariat. Le Secrétariat a également demandé à la Guinée de signaler les questions nécessitant une assistance.
27. Le 14 mai 2012 le Secrétariat a reçu une lettre et quelques justifications du Ministre de l'environnement, des eaux et des forêts de Guinée, indiquant les progrès limités quant aux recommandations découlant de la mission du Secrétariat et à la mise en œuvre des mesures mentionnées dans la lettre de novembre 2011, notamment :
  - a) lancement d'un processus pour l'établissement d'un comité multi agences chargée de la coordination et de suivi de la mise en œuvre de CITES ;
  - b) plan de mise en œuvre d'un système destiné à améliorer l'émission et le suivi des permis CITES et la protection, l'archivage et la conservation de documents à Conakry ;
  - c) processus de consultation en cours actuellement pour lancer l'utilisation de permis mieux sécurisés par l'utilisation de papier de sécurité et l'imposition de tampons de sécurité ;
  - d) plan de déploiement de personnel complémentaire pour le contrôle du commerce de spécimens CITES ; et
  - e) engagement des autorités guinéennes dans un projet intitulé *Mettre fin au commerce illégal de produits issus d'espèces sauvages (Stop the illegal trade in wildlife products)*. Le Secrétariat a aussi appris que les autorités ont arrêté en Guinée sept suspects de trafic d'espèces sauvages et saisi 80 kilogrammes d'ivoire sculpté le 28 mars 2012. Selon des informations complémentaires, six suspects impliqués dans le commerce illégal d'espèces sauvages ont été arrêtés à Conakry les 19 et 21 mai respectivement et plus de 800 pièces d'ivoire, y compris sculptures et défenses d'éléphants, ont été saisies durant l'opération.
28. La Guinée a aussi informé le Secrétariat de plusieurs questions pour lesquelles elle demandait une assistance pour l'application des recommandations du Secrétariat. Ainsi :
  - a) conseils pour améliorer les amendements proposés à la législation ;
  - b) assistance pour la formation du personnel de gestion et de lutte contre la fraude ; et
  - c) assistance pour la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation.

29. Si le Secrétariat prend note des diverses actions entreprises et prévues par la Guinée, il reste préoccupé par la mise en œuvre de CITES dans ce pays.
30. Durant la mission de septembre 2011, l'organe de gestion CITES de Guinée a fourni au Secrétariat une copie de tous les permis d'exportation délivrés de 2009 à 2011. Le Secrétariat a donc engagé un consultant pour analyser ces permis et les données commerciales récentes impliquant la Guinée, qui a signalé les problèmes suivants :
- a) un grand nombre de permis ont été délivrés pour des spécimens déclarés élevés en captivité, alors même qu'il n'existe aucune structure d'élevage en captivité pour les espèces CITES en Guinée ;
  - b) utilisation de codes sources erronés ;
  - c) commerce en quantités d'espèces de l'Annexe I ;
  - d) soumission de rapports annuels incohérente et ne mentionnant pas toutes les ventes ; et
  - e) permis CITES délivrés sans séquence numérique.
31. Les conclusions ont été traduites en français et transmises à la Guinée afin qu'elle procède à la mise en œuvre des recommandations du Secrétariat.
32. Compte tenu des réponses reçues de Guinée à ce jour, il est évident que des mesures particulières doivent encore être mises en œuvre par les autorités en Guinée pour se conformer aux recommandations du Secrétariat. Il est aussi évident que les défis auxquels est confrontée la Guinée dans la mise en œuvre de la CITES ne sont pas seulement liés aux problèmes de lutte contre la fraude, mais aussi aux problèmes d'adéquation, comme l'adoption d'une législation ad hoc, la délivrance de permis, le suivi des mouvements commerciaux importants et la formulation d'avis de commerce non-préjudiciable.
33. Plusieurs aspects du rapport de mai 2012 de la Guinée n'étaient pas clairs et le Secrétariat a écrit au Ministre en juin 2012, demandant des éclaircissements concernant les points abordés aux paragraphes 27 et 28 ci-dessus. Le Secrétariat fournira une mise à jour orale lors de la présente session.

#### Faux permis au Cameroun

34. Dans la Résolution Conf. 11.3 (Rev. CdP15), sous *Concernant la circulation de l'information et la coordination*, la Conférence des Parties recommande :
- d) *que lorsqu'une Partie est informée par le Secrétariat de l'utilisation frauduleuse de documents qu'elle a délivrés, elle enquête pour identifier les instigateurs de la fraude, en faisant éventuellement appel à l'OIPC-Interpol;*
  - e) *que les Parties, en cas de présentation d'un faux document, mettent tout en œuvre pour savoir où sont les spécimens et qu'elle est l'origine du faux document et informent, s'il y a lieu, le Secrétariat et les autres Parties impliquées.*
35. Le commerce frauduleux de spécimens d'une catégorie d'espèces, notamment les oiseaux, provenant de régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'ouest, est une question très préoccupante. Le Secrétariat a diffusé plusieurs alertes et une notification aux Parties recommandant aux Parties importatrices de vérifier la validité et l'authenticité des permis d'exportation prétendument délivrés par les Parties de cette région au cours des 12 derniers mois. Dans nombre de cas, les documents utilisés étaient contrefaits ou obtenus frauduleusement. Le Cameroun semble avoir particulièrement souffert des activités de commerçants sans scrupules et de fraudeurs.
36. Fin 2011 et début 2012, le Secrétariat a été informé de plusieurs cas où les autorités des pays destinataires se voyaient remettre des copies de faux permis d'exportation CITES prétendument délivrés par l'organe de gestion CITES du Cameroun. Les cas rencontrés à ce jour concernent le commerce de spécimens d'espèces diverses – perroquets, aras, lamantins, tortues, crocodiles et caméléons.
37. Le 9 février 2012, le Secrétariat a écrit au Cameroun, exprimant son inquiétude quant au grand nombre de permis frauduleux en circulation semblant provenir du Cameroun. L'organe de gestion du Cameroun a confirmé que les permis d'exportation en question n'étaient pas authentiques.

38. En conséquence, le Secrétariat a diffusé l'alerte n° 42, du 22 février 2012, et la notification aux Parties n° 2012/021, du 12 mars 2012, recommandant aux Parties de refuser tout permis d'exportation prétendument délivré par le Cameroun sauf si son authenticité et sa validité étaient confirmées par le Secrétariat. Les Parties ont aussi été priées de prévenir le Secrétariat, ainsi que les autorités du Cameroun, en cas de découverte d'autres permis frauduleux afin de permettre l'identification et la poursuite des responsables.
39. Le Secrétariat a également fait part de ses inquiétudes au représentant du bureau régional d'INTERPOL au Cameroun et à la Brigade nationale de surveillance du Cameroun.

#### Autres questions

40. Le Secrétariat a pris acte d'une déclaration commune liée à la lutte contre la fraude, établie par la Chine et les États-Unis lors de leur dialogue stratégique et économique, lors d'une rencontre à Pékin du 3 au 4 mai 2012. Par cette déclaration, les deux pays affirment soutenir conjointement les efforts pour la lutte contre la contrebande d'espèces menacées et protégées. Soulignant l'importance de cette rencontre, le Secrétariat CITES voit un encouragement dans le fait que la lutte contre la fraude soit traitée à un si haut niveau politique. Envoyer très clairement de tels messages, au plus haut niveau politique, est en effet crucial pour l'efficacité du combat contre le commerce illégal des espèces sauvages, qui implique généralement des organisations criminelles agissant sur le plan international.
41. Le Secrétariat voit également comme un encouragement le fait que le Vietnam prévoit de lancer un projet national, financé par Fond pour l'environnement mondial, centré sur *Espèces sauvages : réforme des politiques et des pratiques pour une meilleure protection de la biodiversité*. L'objectif est de renforcer la conservation de la biodiversité par une réduction notable de la consommation d'espèces sauvages d'origine illicite.

#### Recommandations

42. Le Comité permanent doit :
- a) prendre acte de ce document;
  - b) demander à ses représentants régionaux d'encourager les services de lutte contre la fraude de leur région à rejoindre le forum des Services de lutte contre la fraude ; et
  - c) à partir des informations fournies sous *Commerce en provenance de Guinée* ci-dessus et la mise à jour orale par le Secrétariat, envisager les mesures ad hoc, qui peuvent inclure une recommandation de suspension du commerce, pour aider la Guinée à appliquer la Convention de façon efficace.